

Conseil d'administration du CNPC du 17 décembre 2025

Dès le 3 novembre 2025, les membres du conseil d'administration ont été destinataires de la convocation accompagnée de toutes les pièces jointes pour participer au conseil d'administration du 17 décembre 2025 (9h30 / 13h30) au sein de la maison des sapeurs-pompiers de Paris / ADOSPP située au 39 boulevard Bourdon - 75004 PARIS.

Vérification du quorum (annexe 1) :

- 15 présents physiquement ;
- 1 présent en visioconférence ;
- 6 pouvoirs reçus ;

16 votants, le quorum est atteint, la majorité qualifiée aux deux tiers est possible également. En outre 9 PPQ étaient présents.

La séance peut valablement débuter.

Ordre du jour :

1. Vérification du quorum ;
2. Intervention du Président en ouverture de séance (discours joint en annexe) ;
3. Approbation du PV du dernier CA du 19 septembre 2025 ;
4. Point sur les travaux des 5 commissions ;
5. Signature d'une convention avec HODOSIA sur le DU ;
6. Bilan financier provisoire 2025 ;
7. Présentations de 2 structures du CNPC par leurs représentants (Secours Catholique et Bouclier Bleu) ;
8. Temps d'échanges avec les représentants de la DGSCGC : Gwenn JEFFROY Adjoint au sous-directeur, Christophe BURBAUD, Chef de bureau et Maxime SASSI, chargé de mission ;
9. Questions diverses.

Fin du conseil d'administration à 13h30

Le Secrétaire Général Adjoint	Le Président
Patrick CHAVADA	Gilles BARSACQ
	

S'UNIR, COOPERER et AGIR - POUR MIEUX SE PROTEGER

Conseil National de Protection Civile - Reconnue d'utilité publique par décret du 15 novembre 2004

Siège social : ENSOSP – 6-8 Rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS

Site internet : <http://lecnpc.fr/>

Vérification du quorum**Présents : 16**

M. BARSACQ	Président		M. JAMAIN	AFILOG
M. WAX	Secrétaire Général		M. LAVERGNE	ANPS
M. AMIET	Secours catholique		M. LECOINDRE	UNOR
M. CUIILLIERE	SNSM		M. MATHIEU	FFSPF
M. CHAVADA	ANIMS		M. SERGENT	FNRASEC
M. DEHECQ	GNASPP		M. TERNATI	AMARIS
M. DES CILLEULS	UNPC			
M. DESHAYE	ENSOSP			
M. GINDRE	BSPP		M. VOISIN en Visio	FFSS

Le quorum est atteint et le conseil d'administration peut se dérouler.

Pouvoirs : 6

M. COUSIN	FFMI	à M. BARSACQ
M. Risetto	CRF	à M. LAVERGNE
M. GOYEAU	AGPM	à M. WAX
M. HENRY	SFCB	à M. SERGENT
M. DE FRANQUEVILLE	OM	à M. PRIEUR
M. BUCCINO	UNASS	à M. CUIILLIERE

9 PPQ Présents :

MM. BOBIN – CHEVALLIER – HERTGEN – HUBERT – LOUVILLE – PRIEUR – PLEynet – TURPIN - Mme JANOU

M. PENEAUD du GNSAPP est présent au côté de M. DEHECQ

M. ALLIOT et Mme DEMARTINI de l'UNOR sont présents en visioconférence.

S'UNIR, COOPERER et AGIR - POUR MIEUX SE PROTEGER

Conseil National de Protection Civile - Reconnue d'utilité publique par décret du 15 novembre 2004

Siège social : ENSOSP – 6-8 Rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS

Site internet : <http://lecnpc.fr/>

Intervention du Président en ouverture de séance

Je souhaite remercier tous les administrateurs présents aujourd'hui, ainsi que ceux qui nous ont adressé leurs pouvoirs : le quorum est atteint et nous permet de travailler en toute régularité.

Je remercie également les P.P.Q. qui se sont rendues disponibles pour cette séance, elles contribuent à enrichir les débats et les points de vue partagés.

Un grand merci également pour la BSPP, à travers les œuvres sociales, qui nous accueille dans leurs locaux de la maison de l'ADOSP, à la Bastille.

C'est le dernier conseil d'administration de l'année 2025, celle-ci aura été essentiellement marquée par les nombreuses concertations menées dans le cadre du Beauvau de la Sécurité civile.

En termes d'actualité, je ne reviendrai pas sur toutes les manifestations, réunions...où nous vous avons représenté, mais j'aurai tout de même un mot particulier pour la belle cérémonie organisée début décembre à l'Hôtel de Beauvau afin de marquer les 50 ans de la création de la DGSC, avec une remise de drapeau pour la DG où figurent bien les AASC, au côté des autres acteurs de la SC, et avec la participation de bénévoles sur les rangs et dans la garde au drapeau.

S'agissant du Beauvau de la sécurité civile, nos correspondants nous confirment que les réflexions et les travaux se poursuivent techniquement pour préparer tous les textes permettant de décliner les mesures envisagées. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité conclure ce Conseil en recevant Messieurs Gwen Geffroy, adjoint au sous-directeur, Christophe Burbaud, nouveau chef de bureau et Maxime Sassi, nouveau chargé de mission. Ils pourront nous parler de leurs grands dossiers d'actualité, de leurs attentes vis-à-vis de nous et répondre à un temps de questions que nous pourrions organiser à l'issue.

Dans notre ordre du jour, j'ai souhaité, en première partie, que l'on valorise quelques-uns de nos membres qui ont été mis à l'honneur :

Le J.O. nous a annoncé la promotion au grade d'officier de l'ONM de Caroline CROSS, la présidente de la Croix Rouge, Alain Risetto voudra bien être notre messenger pour lui confirmer nos vives félicitations. Était également annoncée la nomination au grade de chevalier ONM du commandant Jérémy Lavergne en tant que président de l'ANPS, C'est doublement une bonne nouvelle car c'est la reconnaissance des mérites de l'intéressé et c'est aussi une nouvelle étape dans la démarche que j'avais initiée de récompenser tous les membres du bureau du CNPC.

Dans cette même démarche poursuivie, Pierre Jamain a pu se faire remettre sa médaille de la sécurité intérieure, agrafe Or, il y a une quinzaine de jours. Pour d'autres, je ne suis pas sûr d'avoir toutes les informations ! je me garderais bien de considérer cette liste comme exhaustive.... mais j'ai vu que Karim Ternati s'était vu décerner la médaille de la Jeunesse et Sport, agrafe « engagement associatif », ainsi que la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers, et je souhaite, enfin, mentionner également l'élection de Patrick Chavada comme administrateur au C.A. de la Société française de médecine de catastrophe.

L'engagement associatif commence à être mieux reconnu !

S'UNIR, COOPERER et AGIR - POUR MIEUX SE PROTEGER

Conseil National de Protection Civile - Reconnue d'utilité publique par décret du 15 novembre 2004

Siège social : ENSOSP – 6-8 Rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS

Site internet : <http://lecnpc.fr/>

Notre ordre du jour sera consacré en 2e partie à une revue des travaux de nos 5 commissions de travail, vous savez que je considère que c'est le cœur nucléaire du Conseil national.

Par ailleurs évoquons plusieurs dossiers structurants :

- **Info-Assos** : le Conseil a constaté l'extrême complexité du questionnaire actuel. Afin d'éviter une année 2025 sans données exploitables, il est proposé de travailler sur un nombre restreint d'**indicateurs prioritaires**, définis conjointement avec l'administration.
- **Sociologie du bénévolat** : le Conseil souhaite la relance d'une **seconde phase d'étude sociologique**, afin de mieux comprendre les motivations, parcours et attentes des bénévoles, et d'éclairer les décisions issues du Beauvau.
- **RNDPS** : le Conseil rappelle la nécessité de préserver un équilibre entre exigences opérationnelles et capacités des associations, afin d'éviter toute exclusion ou inflation excessive des coûts.
- **Agréments et dérives constatées**
Le Conseil a pris connaissance de plusieurs situations préoccupantes impliquant des réserves communales, des associations agréées ou des organismes de formation à finalité commerciale. Ces pratiques sont jugées de nature à fragiliser l'architecture globale de la sécurité civile.
La question de l'**évolution des agréments départementaux** est posée, afin de renforcer la cohérence nationale et l'unité des associations.

Je souhaite également que nous échangions sur les thèmes à faire figurer dans l'ordre du jour de notre A.G. annuelle, d'ores et déjà programmée au 6 février 2026 pour que vous puissiez réserver cette date dans votre agenda. Si la conjoncture s'y prête, je souhaite y inviter le préfet Julien Marion, DGSCGC et son adjointe Tiphaine. Pinaud. Nous vous présenterons auparavant un compte rendu du colloque financé par le CNPC et organisé avec la FNSPPF dans le domaine de la prévention bâtementaire qui s'est tenu en novembre 2025, avec plus d'une centaine de participants.

Et, comme annoncé en propos liminaire, nous concluons avec les interventions des représentants de la DG SCGC et une séance d'échanges informels avant de rejoindre, au dernier étage, un déjeuner bien mérité !

C'est également l'occasion de présenter à chacun d'entre vous les vœux du CNPC pour de joyeux réveillons et de bonnes fêtes de fin d'année.

Je vous remercie de votre attention,

Traditionnellement, le premier point à traiter est l'approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration tenu le 19 septembre 2025. Je le sou mets à vos suffrages ...

Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 19 septembre 2025

Avis favorable et approbation à l'unanimité du PV du compte rendu du conseil d'administration du 19 septembre 2025.

S'UNIR, COOPERER et AGIR - POUR MIEUX SE PROTEGER

Conseil National de Protection Civile - Reconnue d'utilité publique par décret du 15 novembre 2004

Siège social : ENSOSP – 6-8 Rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS

Site internet : <http://lecnpc.fr/>

Mandats des 5 commissions

1° COMMISSION :

« Coordination des AASC »

Président : Joel PRIEUR

1. Objectif général des travaux :

La première commission a pour objectif central de créer un point de rencontre pérenne entre les acteurs du secours basés sur le bénévolat : associations agréées de sécurité civile (ASC) - sapeurs-pompiers (via les UDSP) et réserves communales de sécurité civile. Regroupant l'ensemble de la population des bénévoles de sécurité civile, ces trois entités existent mais communiquent peu, voire pas du tout, notamment au niveau départemental. Ce besoin est exprimé à plusieurs reprises dans les travaux de référence, en particulier dans le rapport du Beauvau, et il constitue le fil directeur des travaux de la commission.

2. Constats de départ :

- Le Conseil national de la sécurité civile, prévu par la loi comme forum des acteurs du secours, n'a jamais fonctionné et a été dissous en 2017.
- Au niveau national, et depuis cette dissolution, le CNPC est identifié, par défaut, comme la seule instance susceptible d'assurer une fonction de coordination et de synergie entre les acteurs associatifs du secours.
- Le département est désormais reconnu comme le centre de gravité opérationnel de l'organisation des secours, mais aussi comme le point faible du dispositif (pb de l'agrément), ce qui impose d'y créer ou d'y recréer un espace structuré de dialogue.

3. Deux modèles étudiés pour structurer la concertation départementale (rapport Beauvau) :

3.1. Le modèle expérimental du département de la Seine-Maritime (76) avec la mise en place depuis trois ans d'un « Comité des acteurs du secours » :

- Signature d'une convention tripartite entre le SDIS, les associations agréées de sécurité civile et les réserves communales.
- Points forts :
 - Approche très pragmatique ;
 - Création et mise à disposition gratuite par le département d'une Maison des associations, favorisant la proximité géographique et les échanges ;
 - Cahier des charges souple, permettant un consensus entre les acteurs.

Ce modèle est inédit et ses promoteurs souhaitent qu'il puisse faire tache d'huile au niveau national. Le pilotage opérationnel y est assuré par le SDIS.

3.2. Le Conseil départemental de sécurité civile (CDSC), Instance prévue par la loi de 2004 (déclinaison locale du Conseil national de la sécurité civile dissous en 2017).

- Instance toujours existante juridiquement, mais quasi inexistante dans les faits :
 - Depuis 2004, seuls cinq départements ont tenté de la mettre en œuvre ;
 - Aucun n'a tenu plus de deux réunions.
- Avantage principal : base légale encore valable.

S'UNIR, COOPERER et AGIR - POUR MIEUX SE PROTEGER

Conseil National de Protection Civile - Reconnue d'utilité publique par décret du 15 novembre 2004

Siège social : ENSOSP – 6-8 Rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS

Site internet : <http://lecnpc.fr/>

Ce modèle est explicitement favorisé par le rapport du Beauvau, qui en rappelle la nécessité à six reprises. En effet, placé sous l'autorité du préfet (et non du SDIS), ce modèle est plus respectueux du droit et des prérogatives de l'Etat au niveau local. La résurrection du Conseil départemental de sécurité civile reste toutefois difficile. Il reste en effet à trouver une volonté (dans la loi qui suivra le Beauvau ?) et une règle du jeu opérationnelle pour mettre en synergie les bénévoles des AASC, des UDSP et des réserves communales.

4. Travaux de « déminage » entre acteurs du secours employant des bénévoles :

La commission s'est réunie à deux reprises et s'est donné pour priorité de désamorcer les conflits récurrents entre les acteurs.

4.1. Tensions entre ASC et UDSP (DPS)

- Environ 14 préfectures ont accordé l'agrément départemental de type D à des UDSP, en vue de les autoriser à réaliser des DPS. Cette situation crée des tensions persistantes avec les AASC et freine la réflexion collective. Les pistes de travail envisagées sont :
 - Retour à un agrément national de type D, afin de permettre à la Fédération d'exercer son rôle d'arbitre et de modérateur au mieux des intérêts des uns et des autres ;
 - Objectif : éviter les stratégies commerciales agressives et déloyales (dumping), faire disparaître le flou entre associations (UDSP) et service public (SDSIS) en particulier sur les questions d'uniformes, de véhicules, de cadre d'emploi etc., harmoniser le marché local des DPS par un dialogue amont et une répartition équitable (ex de l'Yonne).

4.2. Dérives autour des réserves communales de sécurité civile :

- Cas préoccupant dans le département des Pyrénées-Atlantiques (64) :
 - Une fédération se prévalant d'être représentative des réserves communales a contourné les règles d'agrément en instrumentalisant une petite association locale disposant de l'agrément D accordé par la préfecture du 64 ;
 - Utilisation de moyens (VPSP, PC, sérigraphies) laissant croire à une activité de sécurité civile organisée par des réservistes communaux.
- La DGSCGC est saisie et une procédure de retrait d'agrément est envisagée.
 - Les risques identifiés sont la généralisation de ces pratiques et la transformation du bénévolat communal sous une nouvelle forme qui viendrait encore accroître le phénomène de dispersion de l'offre associative, et la concurrence et les dérives commerciale autour des DPS (sans compter que la tentation serait forte pour les maires de faire assurer les DPS d'événements dont ils sont les décideurs par leurs propres réservistes).
 - Il est important de rappeler que les réservistes communaux sont des agents publics (statut de collaborateurs occasionnels du service public) ; qu'ils relèvent directement du maire, et que leur regroupement sous forme d'associations régies par la loi 1901 ne doit pas constituer une piste pour obtenir les avantages concédés aux AASC depuis la loi de 2004, sans en accepter les contraintes.

5. Démarches institutionnelles engagées :

- Proposition de rédaction d'une lettre du CNPC à l'Association des maires de France (AMF) et présentée aux membres du CA en séance :
 - Alerte sur les dérives observées ;
 - Rappel des enjeux existentiels pour les associations de sécurité civile, fondées sur un modèle d'autofinancement ;
 - Risque de disparition progressive des associations et des missions confiées par l'État depuis 2004.
- Cette démarche fait suite aux travaux antérieurs de la 5^e commission sur les réserves communales, restés sans réponse de l'administration. Elle est cohérente avec la participation d'une représentante de l'AMF (Stephanie Bidault) au groupe de travail sur la refonte du RNDPS.

6. Perspectives et événement à venir – Secours Expo 2026 :

- Organisation d'un forum national lors de Secours Expo sous pilotage CNPC :
 - Vendredi 20 mars 2026 de 14h – 16h - Porte de Versailles

S'UNIR, COOPERER et AGIR - POUR MIEUX SE PROTEGER

Conseil National de Protection Civile - Reconnue d'utilité publique par décret du 15 novembre 2004

Siège social : ENSOSP – 6-8 Rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS

Site internet : <http://lecnpc.fr/>

- L'objectif est de mettre en débat public la mise en synergie des trois formes de bénévolat cités ci-dessus et de tester la piste de la reconstitution des Conseil départementaux de Sécurité civile, comme le suggère le rapport Beauvau avec insistance. Les participants pressentis seraient :
 - Associations agréées de sécurité civile (probablement la Croix-Rouge) ;
 - Sapeurs-pompiers (FNSPF / UDSP) ;
 - Représentation des réserves communales via l'Association des maires de France.

Préparé à l'avance par la 1^{re} Commission, qui consacrerait au moins deux réunions préalables à ce sujet, le forum sera dirigé (modérateur) et organisé (3 temps). L'enjeu du forum est de permettre aux acteurs d'exprimer leur préférence entre le modèle expérimental du 76 et la réactivation opérationnelle du Conseil départemental de sécurité civile.

7. Conclusion

Les travaux de la première commission sont désormais structurés autour d'une feuille de route claire, articulant :

- déminage des conflits existants,
- clarification des statuts et des compétences entre les 3 formes de bénévolat de SC,
- préparation d'un rendez-vous public majeur visant à faire émerger un cadre partagé de gouvernance du bénévolat de la sécurité civile au niveau départemental.

S'UNIR, COOPERER et AGIR - POUR MIEUX SE PROTEGER

Conseil National de Protection Civile - Reconnue d'utilité publique par décret du 15 novembre 2004

Siège social : ENSOSP – 6-8 Rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS

Site internet : <http://lecnpc.fr/>

2° COMMISSION :

« Secourisme »

Président : Yves LOUVILLE

La 2° commission, dite « commission médicale », composée des meilleurs scientifiques des AASC et des représentants français à l'ILCOR, regroupe un collège des spécialistes qui se consultent à chaque changement des données scientifiques ou médicales afférentes au domaine du secourisme. Elle est fréquemment sollicitée pour faire évoluer le contenu des référentiels de formation (PSC1, PSE etc..). Elle supplée ainsi à la « pause » prolongée de l'Observatoire National du Secourisme.

Participation : Yves LOUVILLE (CRF) (président et animateur) - Dr Cassan et Dr Meyran (qui sont les correspondants de l'ILCOR pour la France jusqu'en 2024) – Dr Frédérique Briche (BSPP) – Dr POURRET Didier (DGSCGC) - Guillaume BOIS (SDIS 68) - Philippe Claudel (INRS)- Dr Henri JULIEN (SFMC) – Dr Patrick HERTGEN (FNSPF).

AASC : Pascal CASSAN (CRF) - Brigitte HENNEQUIN (Croix Blanche) - Christophe ROUSSEL (FNPC) Pauline GUICHERD-CALLIN (OMF) – Patrick CHAVADA (ANIMS) - Thierry FUZELIER (ANPS).

Gilles BARSACQ salue l'engagement constant du président de la 2^e commission Y LOUVILLE et des membres de cette commission. Y LOUVILLE P indique que cette année écoulée a été particulière en raison des bilans quinquennaux produits par les associations internationales de secourisme. Afin de réduire le délai entre ces publications et leur application en France, la commission a travaillé de manière anticipée, de juin à décembre, pour analyser l'ensemble des propositions.

Aucun changement majeur n'ayant été identifié cette année, le travail a été facilité. Les propositions finales sont actuellement en phase de relecture avant transmission à la Sécurité civile, en étroite collaboration avec son nouveau représentant, dont l'implication a grandement amélioré les échanges.

Dans le domaine du secourisme, peu de nouveautés sont à signaler, à l'exception notable de la **nouvelle prise en charge des hyperthermies d'effort**, observées notamment lors d'activités sportives ou d'efforts prolongés. Lorsque la température corporelle dépasse 40 °C, le risque de lésions cérébrales graves, voire de décès, est important. À la suite des travaux et expérimentations menés notamment par la brigade, une nouvelle tactique de prise en charge précoce sur le terrain est proposée : le refroidissement rapide par immersion dans de l'eau glacée, notamment à l'aide de sacs mortuaires remplis d'eau.

Cette évolution vise à prévenir des séquelles graves ou des décès chez des personnes souvent jeunes. La commission entre désormais dans une phase de veille bibliographique, moins intensive que le travail mené ces quatre dernières années.

Contact : yves.louville@orange.fr

S'UNIR, COOPERER et AGIR - POUR MIEUX SE PROTEGER

Conseil National de Protection Civile – Reconnue d'utilité publique par décret du 15 novembre 2004

Siège social : ENSOSP – 6-8 Rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS

Site internet : <http://lecnpc.fr/>

3° COMMISSION :

« Réglementation Incendie et bâimentaire »

Président : Pierre JAMAIN

Restitution de la journée consacrée aux risques incendie liés aux bâtiments combustibles et aux évolutions réglementaires, organisée par la FNSPF en partenariat avec le CNPC.

La séance s'ouvre par une prise de parole de C WAX qui a permis de cadrer clairement les enjeux techniques et stratégiques de la journée qui a réuni environ 180 participants.

Déroulement des travaux :

Matinée :

- Intervention de la PC, suivie d'échanges.
- Focus sur les revêtements et matériaux combustibles, à partir de retours d'expérience internationaux (Angleterre, Hong Kong), avec alerte sur les risques similaires en France.
- Analyse de l'incendie de Valence (Espagne).
- Table ronde réunissant notamment le CSTB, des responsables de la prévention incendie et des experts de la Fédération, mettant en évidence les difficultés actuelles liées à l'évolution des matériaux de construction.

Après-midi :

- Présentation des principes directeurs des bâtiments combustibles, notamment bois.
- Intervention du Délégué interministériel, annonçant une réglementation à venir très exigeante, avec peu de dérogations.
- Intervention du colonel Poitini (DGSCGC), suivie d'un débat avec des représentants industriels et la FFMI.
- Retours d'expérience incendie présentés par la BSPP, soulignant les risques d'effondrement interne dans les structures bois non protégées (cas rue de Charenton).
- Autres retours d'expérience, dont l'incendie de Grésy-sur-Aix.

Partenariats et conventions :

- Signature d'une convention entre la FNSPF et les filières industrielles (acier, béton) pour le développement de scénarios communs.

Perspectives

- Organisation des Assises n°3 l'an prochain à Versailles, sur le thème de la protection des œuvres d'art, en lien avec les retours d'expérience (Notre-Dame de Paris).
- Poursuite des travaux communs sur :
 - les batteries au lithium ;
 - les entrepôts multi-étages et souterrains, avec prise en charge financière et organisationnelle par la Fédération.

En Conclusion, la journée a confirmé la montée en puissance des risques liés aux bâtiments combustibles, la nécessité d'un cadre réglementaire renforcé et l'intérêt d'une coopération étroite entre institutions, fédérations et industriels.

Gouvernance de la 3^{ème} commission :

- Examen à venir d'une évolution du mandat de travail de la commission une fois ce séminaire réalisé
- Souhait exprimé par la FFMI de participer à la gouvernance de cette commission.

S'UNIR, COOPERER et AGIR - POUR MIEUX SE PROTEGER

Conseil National de Protection Civile - Reconnue d'utilité publique par décret du 15 novembre 2004

Siège social : ENSOSP – 6-8 Rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS

Site internet : <http://lecnpc.fr/>

4° COMMISSION :

« Promotion du secourisme citoyen et du geste qui sauve »

Président : Patrick CHAVADA

Cadre général des travaux.

La quatrième commission, pilotée par Patrick Chavada, a travaillé sur les dispositifs prévisionnels de secours (DPS), et plus particulièrement sur la définition de lots minimums, notamment pour la partie matérielle. Ces travaux ont été menés avec l'appui de la deuxième commission, mandatée pour apporter une expertise médicale sur les propositions formulées. Les résultats ont été formalisés et déposés sur Resana, avec vocation à être mis à disposition du collectif associatif.

Coordination inter-associative.

Il a été constaté l'existence de deux groupes de travail distincts œuvrant sur des thématiques identiques :

- le groupe issu des travaux de la commission,
- un groupe informel inter-associatif travaillant depuis plusieurs mois à un rythme soutenu (réunions bimensuelles).

Afin d'éviter toute divergence de positions auprès de la DGSCGC, les propositions de la quatrième commission ont été intégrées dans le « pot commun » du groupement d'associations. L'objectif partagé est que les associations puissent parler d'une seule voix et définir un socle minimum acceptable à transmettre à l'administration.

Avancement et climat des échanges.

Les échanges se sont déroulés dans un climat constructif. Des points d'accord ont été identifiés et les propositions sont désormais :

- mutualisées,
- en cours d'analyse et d'enrichissement par le groupement d'associations.

Il est rappelé que le ministère souhaite aboutir à une évolution réglementaire, mais que le calendrier initial (fin d'année) apparaît désormais irréaliste compte tenu du volume de travail restant.

Orientations stratégiques retenues.

Les travaux s'appuient sur le référentiel DPS de 2006, jugé pertinent et structurant. L'approche retenue consiste à conserver ce socle, l'actualiser et l'affiner (prise en compte des risques, ajustement des calculs), éviter une exigence excessive, notamment en matière de qualifications, afin de ne pas fragiliser le modèle associatif.

Il est reconnu que des divergences existent entre les orientations portées par l'administration et celles défendues par le groupement d'associations. Le rôle de la DGSCGC sera, le moment venu, de dégager un compromis acceptable, reposant sur un dénominateur commun.

Représentation et portage des propositions.

Afin de garantir la cohérence du discours associatif, il est proposé de mandater la Croix-Rouge, via Florent Vallée, comme porte-parole du groupement des associations. Les documents produits devront être strictement identiques et validés en amont et une synthèse finale sera transmise au porte-parole désigné. Cette organisation vise à éviter la multiplication de prises de parole divergentes, constatée lors de précédentes réunions.

S'UNIR, COOPERER et AGIR - POUR MIEUX SE PROTEGER

Conseil National de Protection Civile - Reconnue d'utilité publique par décret du 15 novembre 2004

Siège social : ENSOSP – 6-8 Rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS

Site internet : <http://lecnpc.fr/>

Sujets techniques majeurs abordés.

a) Extension des gestes et compétences :

- Proposition d'élargir certains gestes aujourd'hui réservés aux ambulanciers privés et aux sapeurs-pompiers aux secouristes associatifs (PSE1 / PSE2).
- Projet de texte élaboré avec la deuxième commission (experts médicaux impliqués).
- Objectif : éviter un secourisme à deux vitesses et renforcer les compétences opérationnelles des secouristes associatifs.

b) Équivalences avec les formations militaires.

- Travaux engagés sur les équivalences entre diplômes militaires et PSE.
- Implication du directeur de la formation et échanges à venir avec les autorités concernées.
- Une réunion est prévue avec les services centraux pour identifier les équivalences possibles.

c) Actualisation des recommandations pédagogiques.

- La deuxième commission travaille sur l'actualisation des recommandations PSC / PSE.
- Ces travaux auront un impact direct sur la formation continue 2027, dont les orientations seront présentées en mai 2026.

d) Mise en place du logiciel national de formation (LOFOS).

Le ministère déploie un logiciel national de gestion des formations de sécurité civile, destiné à centraliser les 14 unités de valeur réglementaires, générer les diplômes et tracer les qualifications et recyclages.

Toutes les associations et organismes agréés devront l'utiliser, des formations des administrateurs sont prévues en 2026.

Contrôles et ajustements réglementaires.

Les contrôles des associations sont appelés à se renforcer. Des difficultés d'application du décret relatif aux contrôles en DPS ont été signalées et la DGSCGC s'est engagée à rouvrir un espace de concertation et examiner d'éventuels ajustements pragmatiques.

En conclusion, les travaux de la quatrième commission ont permis une avancée structurante sur la définition des lots minimums DPS, un alignement inter-associatif indispensable et la préparation d'un discours commun face à l'administration. L'enjeu principal reste la cohérence, l'unité et la crédibilité du mouvement associatif dans les échanges à venir avec le ministère.

Contact: Patrick CHAVADA president@animsecourisme.fr

S'UNIR, COOPERER et AGIR - POUR MIEUX SE PROTEGER

Conseil National de Protection Civile - Reconnue d'utilité publique par décret du 15 novembre 2004

Siège social : ENSOSP – 6-8 Rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS

Site internet : <http://lecnpc.fr/>

5° COMMISSION :
« Défense civile – Résilience – Sauvegarde »
Président : Jean-Bernard BOBIN

Synthèse – Réflexions sur la défense civile, la résilience et l’engagement citoyen.

Réunions des 17 novembre (visioconférence) et 4 décembre.

Une réunion en visioconférence s’est tenue le 17 novembre, suivie d’un déplacement le 4 décembre avec Joël afin de rencontrer nos interlocuteurs institutionnels (dont l'adjoint au sous-directeur Gwenn Geffroy et son chef de bureau), dans l’objectif d’avancer sur les réflexions liées à la défense civile, à la préparation des populations et à l’engagement citoyen.

1. Défense civile et préparation des populations.

La notion de défense civile réapparaît timidement dans les travaux prospectifs de l’État, notamment dans la synthèse du Beauvau, mais demeure encore floue et peu assumée publiquement. Les autorités ont longtemps évité toute communication sur la protection des populations en cas de conflit armé, jugée anxiogène. Toutefois, le contexte international, les récentes déclarations du chef d’état-major des armées et la montée des menaces (cyber, déstabilisation, conflits conventionnels) remettent ce sujet à l’agenda.

Il apparaît nécessaire de clarifier la position et la doctrine de l’État sur la préparation de la population, la résilience civile et le rôle des acteurs associatifs. Cette réflexion dépasse le seul champ de la sécurité civile et relève d’une approche interministérielle pilotée notamment par le SGDSN.

2. Rôle des associations de sécurité civile.

Les associations doivent s’inscrire dans ce dispositif global en apportant une plus-value dépassant le secourisme classique. La question centrale est : quelle contribution spécifique en cas de crise majeure ou de conflit armé sur le territoire national ?

Un travail de fond est attendu pour positionner les associations dans la future chaîne globale de protection des populations, dont une refonte est envisagée à l’horizon 2026.

3. Service civique, service national et mobilisation.

Un axe fort se dessine autour du renforcement du service civique, avec une volonté politique de l’orienter davantage vers la résilience et la sécurité civile. Aujourd’hui encore sous-exploité par les associations, ce levier pourrait permettre :

- de mieux former et informer les jeunes,
- de constituer des réserves citoyennes mobilisables,
- d’impliquer davantage les associations agréées dans l’encadrement.

En parallèle, le retour en force du service national pose la question d’un risque de concurrence sur la même population cible (18–25 ans), déjà très sollicitée (bénévolat, réserves, sapeurs-pompiers volontaires, etc.).

4. Enjeux quantitatifs et qualitatifs des ressources humaines

Il devient indispensable de disposer d'une vision claire et consolidée des effectifs associatifs :

- profils,
- niveaux d'engagement,
- cumul éventuel de statuts,
- disponibilité réelle en cas de mobilisation.

La question des seniors apparaît également stratégique : moins mobilisables militairement, mais détenteurs de compétences et d'une forte expérience. Leur rôle potentiel doit être mieux identifié et valorisé.

Un apport académique (notamment via les travaux de Sciences Po) est envisagé pour approfondir l'analyse qualitative du bénévolat : motivations, limites, leviers d'engagement et capacité de montée en puissance.

5. Perspectives et travaux à venir

La cinquième commission a un rôle clé à jouer dans cette réflexion stratégique, à la croisée de la défense civile, de la résilience nationale et de l'engagement citoyen.

Les mois à venir devront permettre :

- de clarifier la doctrine gouvernementale,
- de repositionner les associations comme acteurs centraux,
- de préparer des propositions concrètes pour 2026,
- et d'anticiper les exercices nationaux de grande ampleur (type *Orion*).

Conclusion

Le contexte actuel ouvre une fenêtre stratégique majeure. Les associations de sécurité civile disposent d'atouts importants, à condition de parler d'une voix claire, de structurer leurs données et de se positionner comme partenaires incontournables de la protection générale des populations.

Contact : Jean-Bernard BOBIN : jean-bernard.bobin@interieur.gouv.fr

**Signature de la convention de partenariat
entre le Conseil National de la Protection Civile et HODOSIA**

Une convention visant à formaliser la relation entre le CNPC et HODOSIA est signée ce jour. HODOSIA, organisme de formation, dispose d'un partenaire universitaire, l'Université Catholique d'Angers. En lien avec ce partenaire, elle organise une formation conduisant à un diplôme universitaire intitulé : "Coordinateur Secouriste de Sécurité Civile". Il s'agit notamment de valoriser les acquis en compétences des bénévoles de sécurité civile. Le financement de la formation peut s'appuyer sur le compte personnel de formation (CPF) et sur le compte d'engagement citoyen (CEC). Le CNPC favorise la promotion de cette formation auprès de ses adhérents.

S'UNIR, COOPERER et AGIR - POUR MIEUX SE PROTEGER

Conseil National de Protection Civile - Reconnue d'utilité publique par décret du 15 novembre 2004

Siège social : ENSOSP – 6-8 Rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS

Site internet : <http://lecnpc.fr/>

BILAN FINANCIER PROVISOIRE au 17 décembre 2025

CHARGES			PRODUITS		
6135	Locations (Hébergement OVH)	103,98	7561	Cotisations membres	6 062,69
6160	Assurances	255,34	7561	Cotisations membres PQ	240,00
6188	Autre charges de documentation et de formation (HCFRN)	150,00	7580	Dons exceptionnels	6 000,00
6234	Objet de communication (dont Cartes de visite)	444,00			
6257	Repas Déplacements administrateurs Secrétariat	2753,45 1380,43 1195,76			
6278	Services bancaires et assimilés	170,56			
6281	Maintenance site Web	250,00			
	TOTAL :	6 703,52		TOTAL :	12 302,69
	RESULTAT AU 12/12/25 :	5 599,17			

S'UNIR, COOPERER et AGIR - POUR MIEUX SE PROTEGER

Conseil National de Protection Civile - Reconnue d'utilité publique par décret du 15 novembre 2004

Siège social : ENSOSP – 6-8 Rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS

Site internet : <http://lecnpc.fr/>

PRESENTATIONS DE DEUX STRUCTURES

- M. AMIET présente la structure "SECOURS CATHOLIQUE" ;
- M. CHEVALLIER présente la structure "BOUCLIER BLEU".

INTERVENTION AVEC LES REPRESENTANTS DE LA DGSCGC

Interventions et temps d'échanges avec les représentants de la DGSCGC :

- Gwenn JEFFROY Adjt au sous-directeur,
- Christophe BURBAUD, Chef de bureau ;
- et Maxime SASSI, chargé de mission.

S'UNIR, COOPERER et AGIR - POUR MIEUX SE PROTEGER

Conseil National de Protection Civile - Reconnue d'utilité publique par décret du 15 novembre 2004

Siège social : ENSOSP – 6-8 Rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS

Site internet : <http://lecnpc.fr/>